

Image not found or type unknown



Coupure d'eau chaude

Par **Kari48**, le **03/03/2022** à **18:06**

Bonjour, voilà 3 mois que nous n'avons plus d'eau chaude dans certains bâtiments. Il s'avère qu'il y a un bloc de calcaire qui s'est installé faute d'entretien. Après de nombreuses visites à la loge du gardien. Des travaux ont été programmé pour résoudre le problème. Aujourd'hui j'apprends que les travaux sont suspendus pour 2 des bâtiments, le nôtre et celui d'à côté suite à l'insalubrité de la cave (encombrement, déjections d'animaux, puce et odeurs nauséabonde).

Quel recours pour relancer les travaux ? J'ai écrit des mails sans réponse à ce jour.

Faut il faire un courrier collectif avec article et pression de recours auprès des associations de consommateurs ?

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **03/03/2022** à **18:24**

bonjour,

vous ne pouvez pas obliger le personnel d'une entreprise à travailler dans un milieu insalubre ou trop encombré.

le personnel dispose d'un droit de retrait.

je pense qu'avant de vouloir mettre la pression, il faut prévoir le nettoyage de la cave.

s'agit-il d'une copropriété ou d'un immeuble locatif ?

salutations

Par **miyako**, le **03/03/2022** à **18:25**

Bonjour,

êtes vous co propriétaire ou locataire ??

cordialement